



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2025.031

Mise en ligne : 18/03/2025

OBJET **Contrat de location du logement situé 44 rue Charles de Gaulle à Chessy conclu avec Mme Jessica BRUNET épouse EL AMLI et M. Wakrim EL AMLI.**

Le maire de la commune de Chessy,

Visas **Vu** le Code général des collectivités territoriales et ses textes d'application, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération en date du 28 mai 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant La demande de logement formulée par Mme Jessica BRUNET épouse EL AMLI et la disponibilité du logement situé 44 rue Charles de Gaulle à Chessy ;

Décide **Article 1^{er}**
De louer à Mme Jessica BRUNET épouse EL AMLI et M. Wakrim EL AMLI, dans le cadre d'un contrat de location le logement situé 44 rue Charles de Gaulle à Chessy, pour un montant de 896,76 euros TTC. Un titre de recettes sera envoyé à l'adresse du bien occupé.

Le présent bail est consenti pour une durée de 3 ans à compter du 14 mars 2025.

Le contrat est tacitement reconductible par période de 3 ans.

Article 2
Les recettes afférentes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet sur le budget communal.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 14 mars 2025

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le maire,

Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250318-DEC_2025_031-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Registre des décisions du maire · 2023

9.1 Autres domaines de compétences des communes

Décision du maire n° 2025.031

Décision du maire n° 2025.031

Objet : ...

...

...

...

...

...

...

...

...

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250318-DEC_2025_031-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025